CORRESPONDANCE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Relativement au bruit qui s'est répandu qu'on formoit un amas d'armes et d'habits au Château des Tuilleries.

LETTRE *de M. le Procureur Général Syndic du Département de Paris, au Ministre de l'Intérieur, en date du 25 Juillet 1792, de l'an quatrième de la Liberté.*

Il se répand, Monsieur, dans quelques lieux publics, qu'il se forme un amas d'armes et d'habits au Château; comme ce bruit peut exciter de la

fermentation, et servir de prétexte à quelques malveillans, pour vouloir des recherches illégales, le Conseil a jugé nécessaire que vous en soyez prévenu.

REPONSE *du Ministre de l'Intérieur, du même jour.*

Je reçois, à l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour m'informer du bruit qui se répand dans quelques lieux publics, qu'il se forme un amas d'armes et d'habits au Château. Je vous remercie de cet avis, et je vais pourvoir aux moyens de démentir, d'une manière authentique, un bruit qui est certainement sans fondement.

LETTRE *du Ministre de l'Intérieur à M. le Maire de Paris, du 25 Juillet, à plus de minuit.*

Je viens de rendre compte au Roi, Monsieur, qu'il se répand, dans quelques lieux publics, le bruit qu'il y a dans le Château un amas d'armes et d'habits. Sa Majesté ne veut laisser aucun motif de soupçon ou d'inquiétude; elle m'ordonne de vous mander de vous rendre ou de faire transporter au Château deux Officiers Municipaux pour y faire la visite par-tout où il sera, par vous ou par eux, jugé convenable.

P. S. Attendu qu'il est tard, vous

êtes le maître de remettre la visite à demain matin ; mais Sa Majesté ne trouveroit pas mauvais qu'elle fût faite sur le champ.

RÉPONSE *de M. le Maire, du 26 Juillet, à 10 heures du matin.*

J'ai reçu, Monsieur, à une heure et demie du matin, votre lettre datée de minuit. Ne pouvant pas moi-même me rendre au Château pour la visite que vous m'annoncez être desirée par le Roi, j'ai engagé plusieurs de mes Collégues à vouloir bien se transporter au Château. J'ai cru qu'il étoit convenable de donner de la solemnité à un acte de cette importance, et le nombre de six membres m'a paru atteindre

mieux ce but que celui de deux; il est nécessaire que la confiance s'attache à une semblable opération qui, d'ailleurs peut entraîner dans des détails assez longs et assez nombreux pour avoir besoin d'être partagés ; je vous prie de vouloir bien donner tous les ordres nécessaires pour que les Commissaires nommés trouvent tous les accès, toutes les facilités pour visiter les différens endroits où ils se transporteront : ils vont se rendre au Château, sous une heure ou une heure et demie au plus tard.

LETTRE *du Ministre de l'Intérieur à M. le Maire, du 26 Juillet, à midi.*

Je n'ai reçu qu'à 11 heures et de-

mie, Monsieur, votre lettre datée de 10 heures, j'arrivois de chez le Roi, et je me suis empressé d'y retourner. Sa Majesté m'a chargé de vous informer qu'elle avoit donné les ordres les plus formels pour que les Commissaires de la Municipalité fussent conduits et introduits dans tous les lieux du Château qu'ils jugeroient convenables pour constater la fausseté des bruits qu'on a répandus, et rappeller, à cet égard la sécurité publique, de la manière la plus authentique.

LETTRE *de M. le Maire au Ministre de l'Intérieur, du 26 Juillet.*

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous

prévenir que Messieurs les Officiers Municipaux que j'avois désignés pour se transporter au Château, s'étant réunis, m'ont fait part d'observations et de difficultés sur cette démarche, de sorte que je me trouve arrêté jusqu'à ce que le Corps Municipal ait décidé. Je le convoquerai dès ce soir, à l'issue du Conseil général.

RÉPONSE *du Ministre de l'Intérieur à M. Petion.*

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire, pour m'informer que Messieurs les Officiers municipaux, que vous aviez désignés pour faire une visite dans le Château, sur les bruits

d'un amas d'armes et d'habits, vous ont présenté des difficultés que vous devez porter ce soir au Corps Municipal.

Il est facheux, Monsieur, qu'une mesure que le Roi s'étoit empressé de proposer pour tranquiliser les citoyens, que des bruits sans fondement peuvent allarmer, n'ait pas reçu une prompte exécution. Le Roi sera, au surplus, toujours disposé à la voir réaliser, parce que Sa Majesté se plait à aller au devant de tout ce qui peut justifier ses intentions, et dissiper les prétextes que les malveillans s'étudient à imaginer pour troubler la tranquillité publique.

Je saisis cette occasion aussi,

Monsieur, pour vous prévenir qu'il m'est revenu qu'on séme encore le bruit que les subsistances sont sur le point de manquer. Ce bruit ne s'accorde pas avec les soins que je sais, que se donnent Messieurs les Administrateurs des Domaines, pour assurer les fonds nécessaires au payement d'un surcroit de subsistances, dont votre prévoyance et celle de Messieurs les Administrateurs des subsistances a pourvu la ville, à l'occasion de l'arrivée des Citoyens fédérés.

LETTRE *du Ministre de l'Intérieur à M. le Président de l'Assemblée Nationale, du 26 Juillet, à trois heures et demie.*

MONSIEUR LE PRESIDENT,

Informé, la nuit dernière, par M. le Procureur-Général Syndic du Département, qu'on avoit répandu le bruit dans quelques lieux publics, qu'il se formoit un amas d'armes et d'habits au Château des Tuilleries, je me suis transporté chez le Roi, pour lui en rendre compte. Sa Majesté, dont j'ai cru devoir interrompre le sommeil, m'a chargé d'inviter M. le Maire à se transporter au Château,

pour y faire la visite qu'il jugeroit nécessaire, afin de démentir ces bruits.

M. le Maire m'a répondu, ce matin, que ne pouvant lui-même se rendre au Château, pour la visite que le Roi désiroit, et pensant qu'il étoit convenable de donner de la *solemnité* à un acte de cette importance, il avoit engagé six de ses Collégues à se charger de cette opération,

En conséquence, je lui ai annoncé que le Roi avoit donné les ordres les plus formels pour que ces Officiers Municipaux fussent conduits et introduits dans tous les lieux qu'ils jugeroient convenables, à l'effet de

constater la fausseté des bruits qu'on avoit répandus, et fixer, de la manière la plus authentique, la sécurité publique. Sa réponse que je reçois, m'annonçant les difficultés et des délais sur l'exécution de cette mesure, si essentielle à la tranquillité du Roi, du résultat de laquelle j'aurois eu l'honneur d'informer l'Assemblée Nationale, je crois devoir la lui faire connoître dès à présent.

De l'Imprimerie de Le Roux et Revol, rue de Bourbon-Villeneuve, N°. 19.